

ACWW24/25

#### Public concerné et Prérequis

Toute personne titulaire d'une attestation de capacité professionnelle en transport routier léger de personnes délivrée depuis plus de cinq ans et ne pouvant justifier auprès de la DREAL qu'elle a géré de façon permanente et effective une activité de transport dans les cinq dernières années.

#### Horaire d'accueil du Centre

8H00 - 12H00 / 13H00 - 16H00

#### Horaire de la Formation

Défini par le Planning de Formation

#### Durée et effectif de la formation

35 heures.

1 stagiaires

#### Contact

**FORMALIB** 

Chalet Village Quartier Laugier 97215 RIVIERE SALEE

Tél. 0596972364 – contact@formalibyaftral.com Accueil physique : du lundi au vendredi, De 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 15h30

## Lieu de la formation

#### **FORMALIB**

Chalet Village Quartier Laugier 97215 RIVIERE

Accueil des stagiaires à partir de 07h30 et jusqu'à 16h00

Pour connaitre les possibilités de restauration et d'hébergement, contacter FORMALIB Tél. 0596972364 – mail:

contact@formalibyaftral.com

### Matériel nécessaire

Aucun en dehors des prérequis

#### **Documents remis**

Certificat de réalisation Attestation de fin de formation

# Modalités d'admission

Aucun en dehors des prérequis

Délais d'accès

1 semaine

Modalités et méthodes pédagogiques

E-Learning avec assistance pédagogique

**Qualification des intervenants** 

#### Déclaration d'activité / Agrément du centre

Préfecture Région Martinique DEAL Martinique

Pour les formations ADR:

Agrément de l'organisme de formation délivré par arrêté ministériel du 20/11/2019 (J.O. du 28/11/19) modifiant l'arrêté du 27/10/2017 (J.O. du 6/12/17).

## Tarif HT – hors prestations complémentaires

774.19€

Code CPF:

# Modalité d'évaluation des acquis

Réalisation d'évaluations avec enregistrement des résultats obtenus

Suivi des modules de formation en ligne justifié par le détail du parcours de formation réalisé La justification de la réalisation de l'ensemble du parcours de formation à 100% est une condition

obligatoire pour la délivrance de l'attestation de fin de formation.

#### Sanction Visée

Actions d'acquisition, d'entretien ou de perfectionnement des connaissances Attestation de formation

Sans niveau spécifique

Possibilité de valider un/des blocs de compétences : Sans objet

Code RS: 1243

Code Certif Info: 85635

#### Taux de réussite

Aucune validation nécéssaire.

#### **Objectifs Généraux**

Permettre à toute personne titulaire d'une attestation de capacité professionnelle en transport routier léger de personnes et qui n'a pas géré une entreprise de transport routier dans les cinq dernières années de suivre un stage d'actualisation de ses connaissances, afin de pouvoir être désignée comme gestionnaire de transport.

## Débouchés

Suite parcours :

https://certificationprofessionnelle.fr/recherche/rncp

Débouchés : Gestionnaire de transport

#### **FORMALIB**

Chalet Village Quartier Laugier 97215 RIVIERE SALEE
Tél. 0596972364 – contact@formalibyaftral.com
SAS au capital de 1000 € – RCS MARTINIQUE – SIRET 85231463200021 – NAF 8559A



Handicap : Sécurisez votre parcours de formation en contactant notre Référent Handicap



ACWW24/25

Formateurs experts métier ayant validé un parcours de qualification pédagogique

## Équivalences

Equivalences : Equivalences, passerelles, débouchés .

https://certificationprofessionnelle.fr/recherche/rs/1243

#### Taux de satisfaction

100 % des stagiaires recommandent cette formation en 2024

# Accessibilité aux Personnes en Situation de Handicap

Les personnes en situation de handicap sont invitées à contacter le référent Handicap local afin d'étudier les possibilités de suivre la formation.

Référente Handicap FORMALIB : Mme Erika IZEM erika.izem@formalibyaftral.com

#### Les plus de la formation

Des moyens matériels performants et innovants. Une formation active et inter active avec des cas pratiques.

Remise d'une documentation complète et ciblée.

**FORMALIB** 

Chalet Village Quartier Laugier 97215 RIVIERE SALEE
Tél. 0596972364 – contact@formalibyaftral.com
SAS au capital de 1000 € – RCS MARTINIQUE – SIRET 85231463200021 – NAF 8559A



Handicap: Sécurisez votre parcours de formation en contactant notre Référent Handicap



ACWW24/25

#### **OBJECTIFS ET DECOUPAGE DE LA FORMATION**

- 1/ Identifier les objectifs et étapes de la formation réalisées depuis la plateforme e-learning
- 2/ Maîtriser le cadre réglementaire de l'activité transport (18 h 00)
- 3/ Maîtriser la réglementation sociale (10h00)
- 4/ Maitriser et appliquer les règles de sécurité dans une entreprise de transport (10h00)
- 5/ Maîtriser la réglementation mise en place dans le cadre du développement durable et du respect de l'environnement (3h30)

#### PROGRAMME DETAILLE PAR SEQUENCE

1 Identifier les objectifs et étapes de la formation réalisées depuis la plateforme e-learning Présentation animée de la formation : composée de modules thématiques en ligne

2 Maîtriser le cadre réglementaire de l'activité transport 18 h 00 en e-learning\* Cadre réglementaire du transport routier de voyageurs de moins de 9 places, conducteur compris Règles d'accès à la profession

Principaux contrats en usage ainsi que droits et obligations qui en découlent Documents requis pour l'exécution des services de transport de voyageurs par route Différents types d'assurance propres au transport par route de voyageurs Organes de contrôle de l'activité de l'entreprise de transport de voyageurs par route Sanctions administratives et pénales et leurs modalités d'application en cas de non-respect de la réglementation

3 Maîtriser la réglementation sociale 10 h 00 en e-learning\*

Règles applicables aux contrats de travail relatifs aux différentes catégories des entreprises de transport de voyageurs par route : forme des contrats, obligations des parties, conditions et durées de travail, congés payés, rupture du contrat, etc.

Obligations de l'employeur vis-à-vis des représentants du personnel, de la médecine du travail, de l'inspection du travail

Obligations de l'employeur vis-à-vis de la sécurité des salariés (document unique - DU)

4 Maitriser et appliquer les règles de sécurité dans une entreprise de transport 3 h 30 en e-learning\*

Formalités liées à la réception par type, à l'immatriculation et au contrôle technique de ces véhicules Formations obligatoires pour les conducteurs (CPS, conducteurs-accompagnateurs TPMR)

**FORMALIB** 

Chalet Village Quartier Laugier 97215 RIVIERE SALEE
Tél. 0596972364 – contact@formalibyaftral.com
SAS au capital de 1000 € – RCS MARTINIQUE – SIRET 85231463200021 – NAF 8559A



Handicap: Sécurisez votre parcours de formation en contactant notre Référent Handicap



ACWW24/25

Mesures nécessaires pour veiller au respect par les conducteurs des règles en matière de circulation Consignes destinées aux conducteurs pour vérifier les normes de sécurité relatives à l'état des véhicules, de leur équipement et des passagers

5 Maîtriser la réglementation mise en place dans le cadre du développement durable et du respect de l'environnement 3 h 30 en e-learning\*

Les mesures qu'il convient de prendre pour réduire le bruit (règlementation concernant les émissions sonores des véhicules) et lutter contre la pollution de l'air par les émissions des véhicules à moteur (la réglementation concernant les émissions sonores des véhicules) et des émissions de particules et de gaz polluants (les normes applicables aux véhicules n'excédant pas 9 places, conducteur compris), les normes CO2

Règles applicables à la conservation et à l'élimination des déchets : huiles usagées, pneus et batteries hors d'usage, eau de lavage des véhicules Contrôles et sanctions

6/BILAN

**MOYENS PEDAGOGIQUES ET TECHNIQUES** 

#### **FORMALIB**

Chalet Village Quartier Laugier 97215 RIVIERE SALEE
Tél. 0596972364 – contact@formalibyaftral.com
SAS au capital de 1000 € – RCS MARTINIQUE – SIRET 85231463200021 – NAF 8559A



Handicap: Sécurisez votre parcours de formation en contactant notre Référent Handicap